

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1990

COMPTE RENDU

L'Assemblée Communale s'est réunie le 17 décembre 1990 à 18 heures à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Député-Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. BOICHARD (à partir de 20 h), M. de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. MILLE, M. PONÇOT, Mme MADER, M. HUMBERT B., M. HIRSCH, M. RUEFF, M. BAUDIER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. MATHIEU, M. BARETJE, M. RÉGNIER, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET, M. MAGNIN, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME, Mme DUFAY, M. FERRÉOL, Mme KUNSTLER (jusqu'à 20 h 15), M. TISSOT (à partir de 19 h 30), M. PIERLOT, M. JEANNIARD, M. LIEVREMONT, M. GALLAT, M. GIRARD, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. RAGOT, M. TOURRAIN (à partir de 20 h 05), M. MOUROT, M. GRAPPIN, Mme DUVERGET, M. SALOMON (à partir de 20 h 45), M. TABOURNOT, M. HUMBERT J.F., M. VIALATTE, M. NACHIN, M. ALAUZET.

Absents : M. BOICHARD (jusqu'à 20 h), M. PINARD, M. JEANNEROT, Mme KUNSTLER (à partir de 20 h 15), M. TISSOT (jusqu'à 19 h 30), M. DAHOUI, M. ANGUENOT, M. TOURRAIN (jusqu'à 20 h 05), M. JACQUEMIN, M. MAILLARD, M. SALOMON (jusqu'à 20 h 45), M. BAS, Mme FOLSCHWEILLER.

Secrétaire : M. RAGOT.

Procurations de vote :

Mandants : M. BOICHARD (jusqu'à 20 h), M. PINARD, M. JEANNEROT, Mme KUNSTLER (à partir de 20 h 15), M. DAHOUI, M. ANGUENOT, M. JACQUEMIN, M. SALOMON (jusqu'à 20 h 45), M. BAS, Mme FOLSCHWEILLER.

Mandataires : M. SCHWINT (jusqu'à 20 h), Mme VIEILLE-MARCHISET, M. PONÇOT, M. LIME (à partir de 20 h 15), M. RUEFF, M. RAGOT, M. TOURRAIN, M. GRAPPIN (jusqu'à 20 h 45), M. TABOURNOT, M. NACHIN.

Avant l'ouverture de la séance, M. le Député-Maire a laissé la parole au représentant d'une délégation d'étudiants de la Faculté des Lettres qui a exprimé le souhait de voir se solutionner le problème Goudimel et le Conseil Municipal prendre position par rapport à l'évacuation de cet établissement par les forces de police.

Il a précisé également que du vote qui s'est déroulé en Faculté des Lettres, il ressort que 71,83 % des étudiants sont pour la poursuite de la grève, ce qui prouve le malaise qui y règne et la nécessité de résoudre les problèmes dans les meilleurs délais.

Avant de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, ont été présentés à l'Assemblée Communale :

01 - Rappel au règlement de M. VIALATTE, Conseiller Municipal

M. VIALATTE a demandé que son vote sur le point 14 de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 12 novembre 1990 «École Régionale des Beaux-Arts - Travaux d'aménagement - Demande de subvention» soit rectifié ; il souhaitait en effet s'abstenir sur cette question.

02 - GARE - Garantie d'emprunt de la Ville

Conformément à l'article L 121.10 du Code des Communes, M. le Député-Maire a demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'urgence de la délibération à prendre en cours de séance concernant la demande de garantie faite par le GARE, cette question, en raison des circonstances, étant venue après le délai réglementaire de trois jours nécessaire pour l'inscription sur un ordre du jour complémentaire.

Accord du Conseil Municipal.

03 - Rappel au règlement de M. NACHIN, Conseiller Municipal

M. NACHIN a demandé que les interpellations concernant l'utilisation de l'Hôtel Goudimel soient faites en début de séance.

04 - Université de Franche-Comté - Communication de M. le Député-Maire

En raison de la présence dans la salle de nombreux étudiants, M. le Député-Maire a décidé de faire une communication sur l'Université qui fut suivie d'un débat au cours duquel furent abordés notamment les problèmes de locaux à la Faculté des Lettres (taux d'occupation, mise à disposition de locaux municipaux...), le devenir de Goudimel (M. le Député-Maire a précisé que la Ville n'a pas, à l'heure actuelle, été saisie d'une offre de vente de la part du propriétaire, à savoir l'État). Il a indiqué le programme de construction de locaux, évoqué le départ du CLA sur le site de la ZAC Louise Michel qui libérera 2 000 m² à la rentrée 1992 et le transfert de la Faculté de Médecine à Châteaufarine en 1994-1995 qui laissera libres 20 000 m² de locaux.

La motion proposée par M. NACHIN au cours de cette communication a été repoussée à la majorité (10 Conseillers ayant voté pour et 6 s'étant abstenus).

05 - Interpellation de M. PIERLOT, Conseiller Municipal, au nom de l'Alternative Route et Verte sur «la contribution de la Municipalité à la solution du problème des locaux de la Faculté des Lettres»

Après avoir évoqué les problèmes de locaux de la Faculté des Lettres, M. PIERLOT a proposé le vote d'une motion.

A la demande de l'Assemblée, il a été procédé au vote par paragraphe :

Ont obtenu :

- paragraphe 1 : 4 voix pour, 2 abstentions : rejeté à la majorité
- paragraphe 2 : 6 voix pour, 6 abstentions : rejeté à la majorité
- paragraphe 3 : adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal s'engage à tout faire pour qu'une concertation s'établisse sur le problème des locaux entre les usagers et les autorités responsables.

- paragraphe 4 : 13 voix pour, 2 abstentions : rejeté à la majorité.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale a pris les décisions suivantes :

- 1. Exercice 1990** - Autorisation accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

Dont acte.

2. Garanties d'emprunts :

a) à l'Office Municipal d'HLM de Besançon pour le remboursement d'un emprunt de 33 096 049 F à la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM pour le financement de l'opération 100 logements rue du Parc à Planoise - Modificatif à la délibération du 19 septembre 1983

Adopté à l'unanimité.

b) à l'Office Municipal d'HLM de Besançon pour le remboursement d'un emprunt de 7 581 052 F à la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM pour le financement de l'opération 23 logements rue Jean Wyrsh - Modificatif à la délibération du 19 septembre 1983

Adopté à l'unanimité.

c) à l'Office Municipal d'HLM de Besançon pour le remboursement à hauteur de 50 % d'un emprunt de 1 390 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à l'acquisition de 8 logements PLA d'insertion destinés aux plus démunis

Adopté à l'unanimité.

d) GARE (Groupement d'Action et de Recherche sur l'Exclusion) - Garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 500 000 F au CIAL

Adopté à l'unanimité.

3. Exercice 1990 - Budget supplémentaire

L'Assemblée Communale, à la majorité (11 Conseillers ayant voté contre), a adopté le budget supplémentaire de l'exercice 1990 dont les balances s'établissent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Recettes	137 028 614,35 F
Dépenses	123 557 218,66 F
Excédent	13 471 395,69 F

BUDGET DU SERVICE DES EAUX

Recettes	9 840 909,65 F
Dépenses	6 449 241,00 F
Excédent	3 391 668,65 F

BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Recettes	18 676 409,09 F
Dépenses	15 717 352,00 F
Excédent	2 959 057,09 F

BUDGET DE LA REGIE DES ABATTOIRS

Recettes	96 948,21 F
Dépenses	661,00 F
Excédent	96 287,21 F

BUDGET DU SERVICE DE SOINS A DOMICILE POUR PERSONNES AGEES (SSADPA)

Recettes	158 778,37 F
Dépenses	141 163,00 F
Excédent	17 615,37 F

BUDGET DU SERVICE FORETS (ACTIVITE SYLVICOLE)

Recettes	597 397,00 F
Dépenses	597 397,00 F
Excédent	0,00 F

Les excédents ainsi déterminés se montent globalement à 19 936 024,01 F.

4. Exercice 1990 :

a) Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

c) Ouvertures de crédits au budget supplémentaire par décisions modificatives

Adopté à l'unanimité.

5. Comptabilité - Cotes et produits irrécouvrables - Admission en non-valeurs

Adopté à l'unanimité.

6. Comptabilité - Ouverture de lignes de trésorerie

Adopté à l'unanimité.

7. Personnel Communal :

a) Amélioration des rémunérations de la fonction publique - Crédits complémentaires

Adopté à l'unanimité.

b) Services Techniques - Prime technique aux ingénieurs territoriaux et directeurs des services techniques des communes - Modalités d'attribution

Adopté à l'unanimité moins 3 abstentions.

c) Sapeurs-Pompiers - Logements de fonction - Modification des attributions d'énergie

Adopté à l'unanimité.

8. Comptabilité - Indemnités communales pour travaux supplémentaires aux agents des Services Fiscaux (2^{ème} semestre 1990)

Adopté à l'unanimité.

9. Taxe sur les spectacles - Exercice 1991 - Exonération générale et totale pour les manifestations sportives

Adopté à l'unanimité.

10. Exercice 1991 - Relèvement de divers tarifs, taxes et droits

Adopté à l'unanimité (les tarifs 1991 peuvent être consultés au Secrétariat Général).

11. Exercice 1991 - Abattoirs - Fixation du taux de la taxe locale d'usage

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a décidé de fixer à compter du 1^{er} janvier 1991, soit à 82 F/t soit 98 F/t (selon que la réglementation en matière de subvention d'accompagnement sera ou non modifiée au 31 décembre 1990) le taux de la taxe locale d'usage.

12. Subventions :

a) aux associations du secteur Animation Socio-Culturelle - Formation - Prévention

Adopté à l'unanimité :

- ACEREP	20 000 F
	(complément de subvention)
- ARETE	30 000 F
	(pour un projet «Réussite d'Insertion Scolaire et Sociale)

b) au secteur associatif

Adopté à l'unanimité :

- Le coin de l'Amitié	3 600 F
- Scouts de France	12 000 F
- ASPTT	5 000 F
	(exceptionnel, organisation corrida)
- Société Numismatique	1 000 F
- Groupe Spéléologique «Les Nyctalopithèques»	3 000 F
- Franche-Comté Consommateurs	20 000 F
	(exceptionnel)
- LEP «Les Gravieres Blancs»	4 000 F
	(réalisation d'un PAE en collaboration avec Le Bastion)

c) aide à la formation des entreprises ayant signé un plan d'affaires avec la Société IEN

Adopté à l'unanimité :

- Automatisme, Electricité Industrielle, Productique (AEIP)	15 000 F
- UISMICRON	15 000 F
- FC LOG	15 000 F
- La Perluette	15 000 F

d) aux associations du secteur Communication

Adopté à l'unanimité :

- Radio Bip	25 000 F
- Radio Sud	25 000 F
- Équipage Side Car PIRROUTET, champion de France	10 000 F

e) subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

Adopté à l'unanimité : 15 000 F.

13. Année scolaire 1990-1991 - Aménagement du temps de l'enfant (CATE) - Signature du contrat avec l'État et l'Office Municipal des Sports

Adopté à l'unanimité.

Le responsable du secteur Instruction Publique des Affaires Scolaires a été désigné comme responsable administratif du projet local.

14. Syndicat Mixte d'Études pour l'aménagement du bassin de la Saône et du Doubs -
Adhésion de la Ville - Désignation de ses représentants

A l'unanimité moins 3 abstentions, l'Assemblée Communale a décidé l'adhésion de la Ville à ce syndicat, en a adopté les statuts et a désigné M. GALLAT, Adjoint, en tant que délégué titulaire et M. MEUNIER, Conseiller Municipal, en tant que délégué suppléant pour représenter la Ville au sein du Comité Syndical.

15. Coopération Intercommunale - Convention avec la commune de Chalezeule pour la gestion informatisée de sa bibliothèque

Adopté à l'unanimité.

16. Association des Jumelages et Relations Internationales de la Ville de Besançon -
Modification des statuts

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les modifications des statuts de cette association.

17. Association Espace Besançon Planoise - Conseil d'Administration - Désignation des représentants du Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la modification des statuts de cette association et désigné Mme DUFAY, Conseillère Municipale, et le Directeur du Service Culturel de la Ville pour siéger au Conseil d'Administration de l'Espace aux côtés des membres déjà désignés : M. LIME, M. FERRÉOL, M. RAGOT et M. BAS.

18. Réaffectations de subventions :

a) Musée Classé

A l'unanimité, il a été décidé de réaffecter les subventions suivantes :

- 100 000 F du Ministère de la Culture pour réalisation d'une étude-action sur la communication du Musée du Temps,

- 75 000 F du Ministère de la Culture pour acquisition d'une collection d'échappements et de cylindres d'horlogerie pour le Musée du Temps,

- 146 000 F du Ministère de la Culture pour acquisition de dessins du XVIII^{ème} Siècle pour Département Beaux-Arts,

- 50 005 F du Ministère de la Culture pour opérations de restauration d'un ensemble d'objets d'archéologie et peintures du Musée Classé.

b) DSQ - Réaffectation de subventions

Adopté à l'unanimité :

Du Département :

- à la FRATE	10 000 F
- à la CSCV	2 500 F
- à la Régie de Quartier	50 000 F

Du FAS :

- à l'APAS	37 500 F
- à la Régie de Quartier	50 000 F
- à la MJC Palente	12 500 F

19. Palais Granvelle - Travaux de couverture - 4^{ème} tranche

Ce projet, estimé à 1 000 000 F, a été adopté à l'unanimité (financement : 500 000 F État, 500 000 F Département + Ville).

20. Église Saint-Maurice - Restauration de la façade principale - Demandes de subventions

Ce projet, estimé à 600 000 F, a été adopté à l'unanimité (financement : 101 200 F État, 498 900 F Département + Ville).

21. Citadelle - Réfection du chemin de ronde - 3^{ème} tranche de travaux

Ce projet, estimé à 1 000 000 F, a été adopté à l'unanimité (financement : 500 000 F État, 500 000 F Département + Ville).

22. Station d'Épuration de Port Douvot - Système d'auto-surveillance - Aide de l'Agence de l'Eau

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant la subvention de 97 222 F accordée par l'Agence Rhône-Méditerranée-Corse.

23. Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel - Adhésion de la Région de Franche-Comté - Adoption des statuts

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a adopté les statuts de ce syndicat auquel la Région de Franche-Comté a décidé d'adhérer.

24. Développement Économique :

a) Appui à l'Immobilier d'Entreprise - Développement de la Société MODEL-PRESSMATIC

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

b) Ensemble Immobilier 2 rue Einstein - Développement de la Société SM2E-MITSUBISHI

Adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.

25. ZAC de la Combe Saragosse - Bilan révisé

Adopté à l'unanimité.

26. Forêt Communale de Chailluz :

a) Travaux de dégagements de plantations résineuses parcelles 9 à 34 - Demande de subvention auprès du Ministère de l'Agriculture

Adopté à l'unanimité.

b) Travaux de dégagements de plantations résineuses parcelles 2 à 17 - Demande de subvention auprès du Ministère de l'Agriculture

Adopté à l'unanimité.

c) Régénération artificielle et dégagement de plantation secteur chemin des Plaines - Demande de subvention auprès du Fonds Forestier National

Adopté à l'unanimité.

d) Régénération artificielle secteur côte parcelles 66 - 67 - Demande de subvention auprès du Ministère de l'Agriculture

Adopté à l'unanimité.

27. Station de traitement des eaux de la Malate - Rénovation et amélioration - Lancement de l'appel d'offres

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

28. Gestion du stationnement payant - Prorogation de la convention passée avec VIA-STATIONNEMENT

Après un large débat, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, a décidé de proroger d'un an l'actuelle convention de gestion du stationnement payant de surface passée avec VIA-STATIONNEMENT.

Pour la période au-delà du 31 décembre 1991, le choix du gestionnaire du stationnement et le contenu du contrat à passer feront l'objet d'un nouvel examen en Conseil Municipal.

29. Construction du gymnase des Montboucons - Demande de participation financière du Département

Adopté à l'unanimité.

30. Voirie - Acquisition de fournitures nécessaires à l'entretien et à la signalisation des chaussées - Marchés 1991

Adopté à l'unanimité.

31. Approvisionnement en carburants du Parc Auto pour 1991 - Signature des marchés

Adopté à l'unanimité.

32. Bilan des déclarations d'intention d'aliéner du 26 août 1990 au 25 novembre 1990

Dont acte.

33. Acquisitions immobilières :

a) Mme VIPREY Denise, Pénétrante Est

Adopté à l'unanimité.

b) Chemin d'Avanne à Velotte, aux Consorts BALLET Léon, à M. et Mme BALLET Pierre, à Mme BALLET Claude

Adopté à l'unanimité.

c) SNCF - rue Nicolas Bruand

Adopté à l'unanimité.

d) M. MAGNIN Michel, Chemin des Grands Bas

Adopté à l'unanimité.

e) M. et Mme NETZER Raymond, chemin des Dessus de Chailluz

Adopté à l'unanimité.

f) M. et Mme CURTY Maurice, chemin de l'Ermitage

Adopté à l'unanimité.

34. Échange de terrains Consorts MANNONI, rue Leverrier

Adopté à l'unanimité.

35. Immeuble communal 2 rue Dürer - Bail emphytéotique au profit de l'APIEU

Adopté à l'unanimité.

36. Immeuble 12 chemin des Montarmots - Cession gratuite à l'OPM HLM

Adopté à l'unanimité.

37. Engagement de la procédure de classement dans le domaine public communal, rue Emile Picard, rue Seiler, rue Garibaldi

Adopté à l'unanimité.

38. Déclassement du domaine public communal d'un délaissé du chemin de l'Epitaphe

Adopté à l'unanimité.

39. POS Secteur Est - Résultats de l'enquête publique - Approbation de la modification

Adopté à l'unanimité.

40. Équipements GPL sur véhicules municipaux - Demande de subvention à l'AFME

Adopté à l'unanimité.

41. Aménagement de locaux associatifs - Demande de subvention auprès du Département

Adopté à l'unanimité.

42. Interpellations :

a) Interpellation de M. TABOURNOT, Conseiller Municipal, sur les problèmes liés au déneigement

Après avoir évoqué les problèmes de circulation rencontrés lors des jours d'enneigement, M. TABOURNOT a demandé qu'en de pareilles circonstances :

- les feux de carrefours soient mis au clignotant,
- qu'il soit fait appel systématiquement à l'Armée et, en accord avec les services ANPE, aux chômeurs pour assurer les opérations de déneigement sous la conduite de personnels municipaux.

M. le Député-Maire lui a répondu que ses suggestions seraient étudiées, notamment en ce qui concerne le concours du 19^{ème} Régiment du Génie, avec lequel la Ville est déjà liée par convention pour des interventions de débroussaillage à la Citadelle.

b) Interpellation de M. NACHIN, Conseiller Municipal, sur la grève de FR3

Le vœu proposé par M. NACHIN, Conseiller Municipal, ayant été repoussé à la majorité (6 pour, 10 abstentions), M. le Député-Maire a informé l'Assemblée Communale qu'il a eu des contacts avec le comité de grève de FR3 Besançon à la suite desquels il a adressé un courrier en date du 11 décembre à M. GUILHAUME, PDG de A2 et FR3 et Mme ALDUY, Directeur Général de FR3 pour les informer que la grève à FR3 Besançon a été suivie à 100 % par les journalistes et qu'il souhaitait que très rapidement une solution soit trouvée à cette grève.

La séance est levée à 21 heures 35.

Hôtel de Ville, le 19 décembre 1990
Le Député-Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché
conformément à la loi,
le 20 décembre 1990
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint,